

Produire le chêne en 90 ans



Bruno Longa © CNPF

La première éclaircie est une étape fondamentale dans la vie d'une plantation de chêne sessile. La réaliser dès que celle-ci atteint 10 à 12 mètres de haut, vers 15 à 20 ans pour les plantations sur délaissé agricole, permet une gestion du chêne en cycle court. L'objectif est d'obtenir des arbres de qualité en 90 ans. Ce choix modifie les techniques à utiliser.

Choisir la vigueur

Ce choix vise à laisser les chênes vigoureux exprimer un potentiel de croissance trop souvent sous-estimé. Il permet de réduire de moitié l'âge d'exploitabilité du chêne sessile (90 ans) et d'obtenir des peuplements stables et résistants. Mais pour obtenir aussi des chênes de qualité, ce choix impose de respecter quelques règles simples.

Assurer la qualité

1^{ère} étape : de la plantation à 9 m de hauteur

Garantir à terme la qualité, impose de planter au moins 1600 plants par hectare et de pratiquer les dégagements nécessaires à la bonne croissance des plants. Quand les plants atteignent 2 à 3 m de haut et qu'ils dominent nettement la végétation concurrente : laisser pousser sans intervenir. Les tailles de formation ne sont pas toujours utiles. Sur le chêne, la plupart des fourches et grosses branches se résorbent naturellement en 3 ans.

2^{ème} étape : entre 9 et 12 m de hauteur

Le peuplement est fermé et seules quelques fourches et grosses branches résistent à l'élégage naturel qui est réalisé, pour les branches « normales », sur 4 à 5 m de hauteur. C'est au cours de cette période que doit avoir lieu la première éclaircie. Celle-ci doit favoriser le développement des 70 à 80 chênes vigoureux, les mieux formés. Ces chênes, les arbres d'avenir, sont destinés à consti-



Grosse branche.



Fourche.

Christian Weban © CNPF

tuer le peuplement final. Pour assurer leur qualité, au moment de leur repérage, compléter leur élégage naturel par un élégage artificiel pour obtenir du bois sans noeud sur au moins 6 m de hauteur.

Maintenir la croissance

Réalisée suivant la technique du détournement, cette première éclaircie est forte. Elle prélève entre 35 et 40 % du volume de la plantation.

Bien choisis, bien élagués, bien détournés, les arbres d'avenir se développent vigoureusement. Pour conserver ce rythme de croissance soutenu, les éclaircies suivantes sont fortes (35 % du volume), réalisées en plein et favoriser toujours les arbres d'avenir. La première se fait 5 ans après le détournement, les suivantes tous les 7-8 ans jusqu'à atteindre la densité finale. La coupe définitive et le renouvellement peuvent se réaliser à partir de 90 ans lorsque la circonférence est la plus valorisante.

En pratique

• Repérer ses arbres d'avenir

Cinq critères orientent le choix des arbres du peuplement final pour maintenir sur le long terme une croissance soutenue :

- ils sont plus gros que la moyenne : leur circonférence à 1,30 m est supérieure de 20 % au moins à la circonférence moyenne du peuplement environnant,
- ils sont sans défaut rédhibitoire : blessure, tête cassée, coude prononcé, forte flexuosité...
- ils ne sont pas fourchus,
- ils n'ont pas plus de 3 grosses branches vivantes sur les 5 premiers mètres,
- le diamètre maximum des grosses branches à tailler est inférieur à 8 cm.

S'il n'est pas possible de trouver 70 à 80 choix/ha répondant à ces critères, cette technique n'est pas adaptée au peuplement.

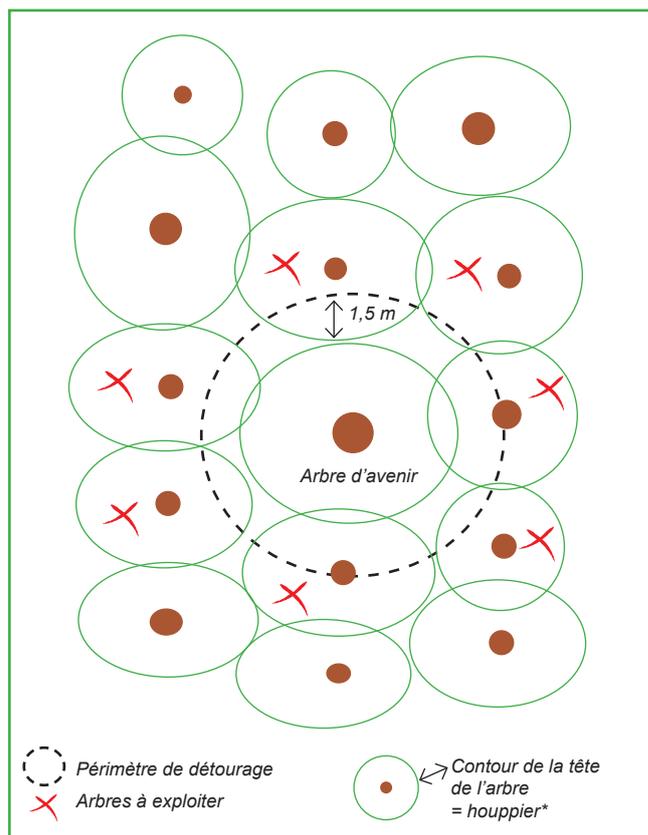
• Détourner les arbres d'avenir

Le détournement consiste à éliminer tous les arbres qui gênent ou vont gêner au cours des cinq prochaines années le développement du houppier de l'arbre d'avenir. Pour cela, il faut exploiter tous les arbres dont le houppier est, même pour une petite partie, à moins de 1,5 m du bord du houppier de l'arbre d'avenir.

Le reste du peuplement n'est pas exploité, sauf les coupes nécessaires à la réalisation des cloisonnements d'exploitation, indispensables pour préserver les sols et faciliter la sortie des bois.

• Eclaircir en plein

Les éclaircies en plein éliminent 35 % des arbres du peuplement au profit des arbres d'avenir et des autres arbres dominants jusqu'à atteindre la densité définitive.



Principe du détournement



Arbre d'avenir détourné.

36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT-HERBLAIN

Tél : +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax : +33 (0)2 40 40 34 84

E-mail : paysdeloire@crpf.fr - <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr>

Délégation régionale du **Centre National de la Propriété Forestière**

